

Rodez, le 17 février 2026

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2026
CELLIE ERIC**

Références : 1770646102045 NN3B 46 237

Exp. MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
108548

MONSIEUR CELLIE ERIC
COURBOUS
46320 REYREVIGNES

Date d'exigibilité : 02/03/2026
Date limite de paiement : 31/03/2026

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2026.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2025. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 277,85 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	302,75 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	42,70 Eur
Contribution(s) FMSE 2026	20,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	204,40 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	579,25 Eur
C.R.D.S	42,70 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2 753,28 Eur

La somme de **2 753,28 Euros** sera prélevée :

- sur le compte bancaire N° **FR76 1120 6000 8350 0139 5860 535**
- sous la référence RUM MD19021W120047121 et ICS FR48ZZ124761
- sous le libellé **MSA 1^{er} APPEL** à la date du 31/03/2026.